

MAIRIE DE SOULAINES SUR AUBANCE**COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2021**

Date de convocation : 9 février 2021

Etaient présents : Robert BIAGI, Cyrille MARTINEAU, Katia DUMARTIN, Alain AGATOR, Pascale HUET, Franck BAUNEZ, Laure GILLOT, Julien HANNOIR, Jean-Christophe URIEN, Laurent POISSONNEAU

Etait (ent) absent (s) excusé(s) : Anthony NORBERT a donné pouvoir à Katia DUMARTIN, Sandrine URIEN qui a donné pouvoir à Jean-Christophe URIEN, Léa VASLET a donné pouvoir à Franck BAUNEZ, Céline ZULBERTI qui a donné pouvoir Robert BIAGI

Etait (ent) absent (s) non excusé(s) : Elisabeth LALANDE

Secrétaire de séance : Julien HANNOIR

Le procès-verbal de la réunion du 19 janvier 2021 a été adopté à l'unanimité des présents.

DEL-202105

SUBVENTIONS 2021

Au vu des différentes demandes sollicitées par les associations ou établissement, Il est proposé de verser les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS / ETABLISSEMENT	MONTANT
SPA	453,00 €
Association Chasseurs Marzelle	200,00 €
ASDMS Basket	300,00 €
Tennis Club Soulaines	150,00 €
ACIC	700,00 €
A.P.E. Soulaines	600,00 €
Association CPG.CATM	100,00 €
A.D.M.R. Vallée de l'Aubance	1 000,00 €
AccorDanse en 2LA	1 200,00 €
Comité de Jumelage	800,00 €
Fanfare de l'Aubance (Mozé-Soulaines)	500,00 €
Comité des Fêtes	1 000,00 €
Société l'Union	200,00 €
CCAS de Soulaines sur Aubance	1 452,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (14 pour), décide de verser les subventions telles que proposées.

Ces dépenses seront inscrites au Budget Primitif 2021.

DEL-202106

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : COMPTE DE GESTION 2020

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, (14 pour), adopte le compte de gestion 2020 présenté par M. le Trésorier Municipal qui fait ressortir les résultats ci-après :

- section d'exploitation : + 6 014,64 €
- section d'investissement : + 3 473,56 €

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : COMPTE ADMINISTRATIF 2020 : DESIGNATION D'UN PRESIDENT

L'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que : « Le Conseil Municipal est présidé par le maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le compte administratif est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion : mais il doit se retirer au moment du vote. »

Le Conseil Municipal, (14 pour), désigne M. Cyrille MARTINEAU, Président provisoire de la séance, en remplacement du Maire durant la présentation et le vote du compte administratif 2020.

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Les comptes du budget panneaux photovoltaïques de la Commune pour l'année 2020 ont été rapprochés du compte de gestion de M. le Trésorier Municipal précédemment votés et sont concordants. Cette précision apportée, il est rappelé les résultats pour 2020, à savoir :

<u>Section d'exploitation</u>	<u>Réalisé</u>	<u>Restes à réaliser</u>
Dépenses 2020	5 512,68 €	0,00 €
Recettes 2020	11 527,32 €	0,00 €
Différence (excédent)	6 014,64 €	
<u>Section Investissement</u>		
Dépenses 2020	5 146,15 €	0,00 €
Recettes 2020	8 619,71 €	0,00 €
Différence (excédent)	3 473,56 €	
Restes à réaliser		0,00 €

Enfin, comme le veut la réglementation, Monsieur le Maire quitte l'Assemblée et, en son absence, le Conseil Municipal, (13 pour), approuve et vote le Compte Administratif 2020 tel qu'il a été présenté.

BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES : AFFECTATION DU RESULTAT

Monsieur le Maire rappelle les résultats de l'exercice.

Statuant sur l'affectation des résultats de l'exercice 2020,

- Résultat d'exécution de la section d'exploitation : + 6 014,64 €

Pour mémoire, le résultat de la section d'exploitation de l'année N-1 était de : + 2 727,05 €.

- Résultat d'exécution de la section d'investissement : + 3 473,56 €

Pour mémoire, le résultat de la section d'investissement de l'année N-1 était de + 4 769,71€.

- Restes à réaliser : 0,00 €

La section d'investissement ne présente donc pas de besoin de financement.

Ainsi, il est proposé d'affecter le résultat global de clôture de la section d'exploitation, en totalité, en section d'exploitation (ligne 002 recettes), soit la somme de + 6 014,64 €

Le résultat de la section d'investissement (3 473,56 €) sera repris à la section d'investissement (ligne 001 recettes).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, (14 pour),

- d'affecter le résultat d'exploitation tel que présenté ci-dessus.

Le Budget Primitif 2021, est adopté, (14 pour),

- en section d'exploitation à : 13 514,64 € équilibré en recettes et en dépenses
- en section d'investissement à : 15 298,20 € équilibré en recettes et en dépenses

A SOULAINES SUR AUBANCE, le 16 février 2021

Le Maire

Robert BIAGI

